



*Communiqué de presse
Paris, le 3 juillet 2019*

Développer l'habitat intercalaire en Île-de-France : le préfet de région mobilise ses partenaires

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a réuni lundi 1^{er} juillet les partenaires de l'État – collectivités territoriales, aménageurs, associations, bailleurs – afin d'amplifier la politique régionale de développement de l'habitat intercalaire avec Bruno Morel, président de l'Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL) et en présence de Nicolas Démoulin, député de la 8^e circonscription de l'Hérault.

Mobiliser temporairement des bâtiments et des terrains pour héberger des personnes vulnérables

Ce rendez-vous a été l'occasion pour les 130 acteurs de terrain présents, les services de l'Etat et l'AFFIL d'échanger sur les moyens de construire un projet d'habitat intercalaire. Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot a ainsi fédéré davantage les acteurs et mieux faire connaître ce dispositif, qui consiste à mobiliser des terrains ou des locaux vacants pour y héberger ou pour y loger temporairement des personnes vulnérables.

« Dans une région comme l'Île-de-France, où le marché du logement est particulièrement tendu, l'habitat intercalaire est un outil très précieux. Je souhaite donc que, partout dans la région, nous développons et diversifions l'offre de logements intercalaires dont la portée sociale est réelle et très concrète » a déclaré le préfet de région, Michel Cadot.

Développer l'habitat intercalaire en recourant à des méthodes novatrices

Au 1^{er} juin 2019, les 12 900 places en habitat intercalaire ouvertes en Ile-de-France avaient principalement été mobilisées pour créer des places d'hébergement d'urgence.

Afin de développer et de diversifier l'usage de l'habitat intercalaire dans la région, le préfet souhaite développer deux méthodes qui ont fait leurs preuves sur le terrain.

La première consiste à développer l'offre de logements modulaires démontables sur des fonciers vacants, le temps que leur aménagement définitif aboutisse.

La seconde consiste à s'associer avec des bailleurs sociaux ou privés pour développer l'intermédiation locative – c'est-à-dire la mise en location à des associations de logements qu'elles sous-louent à des personnes vulnérables – dans de l'habitat intercalaire. En effet,

dans le cadre d'opérations de réhabilitation ou de démolition d'immeubles récemment acquis, les bailleurs sociaux libèrent parfois leur foncier ou leurs locaux très en amont des travaux alors même que les logements demeurent habitables en l'état. Leur mise à disposition permettrait à des ménages vulnérables accompagnés par le secteur associatif de trouver une solution d'hébergement tout en garantissant au bailleur d'économiser des coûts de gardiennage et d'éviter les situations de squat.

Pour faire davantage connaître ce dispositif, porté au niveau national par le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, l'AFFIL et les services de l'Etat régional travaillent à l'élaboration d'un guide méthodologique afin d'accompagner les acteurs locaux potentiellement concernés, et notamment les élus communaux, dans l'édification de leurs projets.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)